



République Française
Département des Pyrénées-Orientales

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE NEFIACH

Séance du lundi 03 février 2025

Membres en exercice : 14 Présents : 10 Votants : 13	Date de la convocation: 27/01/2025 <i>L'an deux mille vingt-cinq et le trois février à 18 heures 30 Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de: Patrice VILA, le Maire.</i> <u>Présents :</u> Patrice VILA, Frédérique CHAZALMARTIN, Pauline DANY-PROD'HOMME, Nicolas HERNANDEZ, Agnès LABAU, Robert MARIANY, Jérôme ROJAS, Monique SOURNIA-TUBAU, Michel VALLIER, Philippe VARLOUD <u>Représentés :</u> Fabien BENEY par Agnès LABAU, Matthieu BOURRET par Patrice VILA, Juan SANCHEZ-LOZANO par Jérôme ROJAS <u>Excusés :</u> Marine MAGNAN <u>Absents :</u> <u>Secrétaire de séance :</u> Nicolas HERNANDEZ
--	--

**DE_002_2025 - Objet : CONVENTION ENVIRONNEMENT
ARBORE EN FRANCE**

Monsieur le Maire

PRECISE QUE le Fonds "ARBORE EN FRANCE" a été constitué dans l'objet de
soutenir ou de conduire, directement ou indirectement, toute action d'intérêt général

Date de transmission de l'acte: 05/05/2025
Date de reception de l'AR: 05/05/2025

066-216601211-DE_002_2025-DE
A G E D I

concourant à la protection de l'environnement, sur l'ensemble du territoire français, et plus généralement, pour mener toute action de sensibilisation ou de lutte contre le réchauffement par l'effet de serre visant à diminuer l'empreinte carbone de notre société.

En particulier, le Fonds entend poursuivre toutes actions de reforestation ou de végétalisation de parcelles de collectivités ou du domaine public, notamment suite à un incendie ou en conséquence du réchauffement climatique. Grâce à la mise en œuvre d'un programme d'entretien et de reboisement, le Fonds souhaite améliorer la résilience des parcelles du domaine public. En favorisant la protection de la biodiversité et la captation des émissions de dioxyde de carbone, le fonds entend prévenir les risques d'incendie.

Conformément à son objet, le Fonds reçoit et gère les biens et droits de toute nature qui lui sont apportés à titre gratuit et irrévocable, en vue de financer ses actions d'intérêt général ou tout autre organisme ou action d'intérêt général. Il collecte ainsi notamment des dons auprès de particuliers et d'entreprises qui souhaitent soutenir son action, matériellement ou financièrement.

Grâce à ses ressources, le Fonds met en œuvre les missions nécessaires à l'atteinte de ses objectifs, et intervient gratuitement auprès des collectivités publiques pour la reforestation des parcelles du domaine public.

CONSIDERANT que la commune de NEFIACH est dotée territoire contenant des zones naturelles et agricoles ainsi que des zones urbanisées à végétaliser ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer le cadre de vie de la population et de densifier la trame verte urbain en créant des îlots naturels ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention dès que la présente délibération sera exécutoire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,
Patrice VILA

Date de transmission de l'acte: 05/05/2025
Date de reception de l'AR: 05/05/2025

066-216601211-DE_002_2025-DE
A G E D I

Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification,

Affiché le

Notifié le

Date de transmission de l'acte: 05/05/2025
Date de reception de l'AR: 05/05/2025

066-216601211-DE_002_2025-DE
A G E D I